# **DROI3CE - Introduction**

### INTRODUCTION

# **DROI3CE - Profil enseignement**

## **DROI3CE Programme**

#### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Le stage de recherche s'effectue sous la responsabilité d'un copromoteur, membre académique de l'UCL, qui est le répondant du doctorand vis-à-vis de son institution d'origine.

Sauf cas particuliers, appréciés par le Bureau de l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en Sciences juridiques (JUR-I), la durée totale du (ou des) séjour(s) du doctorand à l'UCL ne peut être inférieure à 6 mois et ceux-ci ne peuvent être échelonnés sur plus de 4 ans.

#### COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout∙e diplômé∙e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

#### **DROI3CE - Informations diverses**

#### **CONDITIONS D'ACCÈS**

- 1. Pour être admissible au certificat de recherche en sciences juridiques, l'étudiant doit être engagé dans une recherche doctorale, dans le cadre d'une convention entre son université et l'UCL.
- 2. Sauf cas particuliers appréciés par le Bureau de l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques (JUR-I), la durée totale du ou des séjours du doctorand à l'UCL, ne peut être inférieure à six mois et ne peut s'échelonner sur plus de quatre ans.
- 3. L'inscription au certificat de recherche implique une vérification des ressources du candidat lors de la demande de première inscription.
- 4. Si l'étudiant effectue des séjours s'étendant sur plusieurs années académiques, il devra prendre une inscription au rôle de chaque année.
- 5. Le séjour se fera sous la responsabilité d'un copromoteur ou d'un conseiller, membre académique de la Faculté, qui sera le répondant du doctorand vis-à-vis de son université d'origine.
- 6. Le certificat qui sera remis à l'étudiant au terme de son ou de ses séjours, mentionnera la nature des recherches, leur durée et tout autre activité académique ou scientifique prestée par l'étudiant durant son séjour à l'UCL (cours suivis, examens présentés, séminaires, participation à des réunions scientifiques...)
- 7. Le certificat sera signé par le responsable scientifique du séjour et le Président de l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques (JUR-I).

UCLouvain - Université catholique de Louvain Catalogue des formations 2024-2025

DROI3CE: Certificat de recherche en droit

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION						